

Accords et désaccords autour du taux de l'IS

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 23-10-2007 00:19:06

Le projet de loi de finances 2008 dont les grandes lignes ont été exposées lors du 1er Conseil de Gouvernement présidé par Abbas El Fassi, prévoit entre autres, la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés (IS), qui passerait de 35 à 30 %. Si l'annonce a été accueillie avec satisfaction par les chefs d'entreprise, les économistes mettent un bémol.

Contacté par Menara, Driss Ben Ali, professeur d'économie à l'université de Mohammed V, pense que la conjoncture n'est pas "du tout" favorable pour une telle décision.

La baisse des droits de douanes, les cours du baril du pétrole et une assiette fiscale étroite, sont les principales raisons évoquées par M. Ben Ali.

"Est-ce que c'est le moment de prendre cette décision ?" s'interroge-t-il avant de poursuivre : "il faudra penser à l'IGR et à la TVA avant de s'attaquer à l'IS. Les impôts constituent une charge très lourde pour les salariés et il ne faut espérer aucun développement sans une véritable classe moyenne."

Pour sa part, Mohamed Chiguer, professeur d'économie et membre du Comité central du PPS, décrit cette décision comme étant "excessive".

Selon lui, cette décision devrait s'accompagner d'une véritable réforme fiscale. Les entreprises devraient au moins donner des garanties et des engagements en matière de recherche et développement, de transparence, d'emplois ...etc.

"Le gouvernement a succombé aux différents groupes de pression. De cette façon, nous agissons sans tenir compte des atouts et des contraintes, et favorisons le retour des économies rentières," regrette M. Chiguer.

"Et n'oublions pas que presque la moitié des entreprises nationales se déclarent déficitaires", conclut-il.

Les chefs d'entreprise ont un tout autre point de vue. Durant et après la campagne électorale, la Confédération générale des entreprises marocaines (CGEM) a usé de tout son poids pour influencer les programmes et obtenir une réforme de l'IS.

En effet, Moulay Hafid El Alami, le N° de la CGEM, a rencontré le directeur général des Impôts, la semaine dernière à Rabat. Lors de cette entrevue, le patronat a fait savoir qu'il voulait obtenir une baisse du taux de l'IS et une application selon un barème défini.

Pour les entreprises ayant un résultat fiscal inférieur ou égal à un million de dirhams, la CGEM espérait un taux de 20 %, et pour les autres un taux de 30 %.

Aujourd'hui après l'annonce de la réduction du taux de l'IS prévue dans le projet de loi de Finances, la CGEM s'estime "satisfaite".

"Cela répond à notre demande et notre requête pour le taux de 20 % tient toujours et nous espérons obtenir gain de cause, car notre premier objectif est d'aider les PME," nous confie Moulay Hafid El Alami.

Menara